

# Rapport d'Activités du CCAS

2020



# Table des matières

<b>1- Informations concernant le CCAS</b> .....	<b>2</b>
a- Les missions du CCAS.....	2
b- Le Conseil d'Administration du CCAS .....	2
c- Les Ressources financières .....	3
d- Organigramme .....	4
<b>2- L'accueil du public</b> .....	<b>4</b>
a- L'accueil physique et téléphonique .....	4
b- L'accueil sur rendez-vous.....	5
<b>3- Les actions en faveur des canavérois</b> .....	<b>5</b>
a- L'aide alimentaire en faveur des familles et des personnes isolées .....	5
b- L'aide alimentaire en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap .....	6
c- L'allocation chauffage en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap.....	6
d- Le FSH énergie.....	7
e- Le dispositif Eau Solidaire (VEOLIA) et FSH Eau (Conseil Départemental) .....	7
f- Le colis de Noël en faveur des seniors non-imposables .....	7
<b>4- Les actions d'insertion</b> .....	<b>8</b>
a- L'Election de domicile au CCAS .....	8
b- L'instruction du RSA.....	9
c- Les chèquiers mobilité .....	9
<b>5- L'aide sociale légale en faveur des canavérois</b> .....	<b>9</b>
<b>6- Les actions pour favoriser le maintien à domicile</b> .....	<b>10</b>
a- Le portage de repas à domicile.....	10
b- La téléassistance.....	10
c- Le plan canicule .....	12
<b>7- Les actions liées au COVID-19</b> .....	<b>13</b>
<b>8- Les actions d'animation et lien social</b> .....	<b>14</b>
a- Les activités pour les canavérois .....	14
b- Les activités de loisirs pour les seniors .....	15
<b>9- Les actions de prévention</b> .....	<b>16</b>
<b>10- Le bilan des projets 2020 et les perspectives 2021</b> .....	<b>18</b>

# 1 - Informations concernant le CCAS

## a- Les missions du CCAS

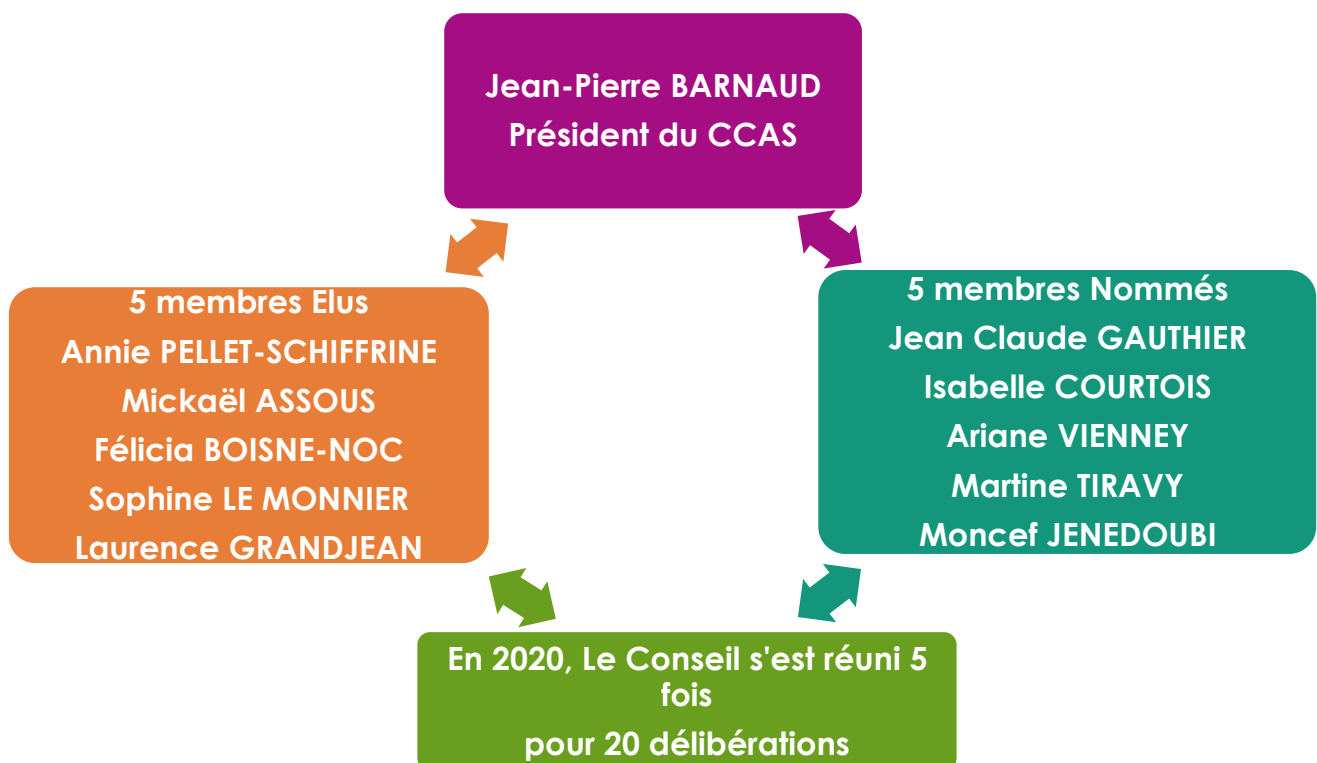
Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, rattaché à la commune. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale.

Il est doté d'une personnalité juridique de droit public lui permettant d'agir en justice en son propre nom. Il a une existence administrative et financière distincte de la commune, bien qu'étroitement lié à la Ville par une subvention de fonctionnement. Il dispose de son personnel propre.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Ses missions sont de deux ordres :

- 1 - Les missions relevant d'une obligation légale selon le Code de l'Action Sociale et des Familles**
- 2 - Les missions relevant des décisions du Conseil d'Administration : l'aide sociale facultative.**

## b- Le Conseil d'Administration du CCAS



## c- Les Ressources financières

Le CCAS dispose d'un budget propre qui est essentiellement financé par la subvention de la Ville.

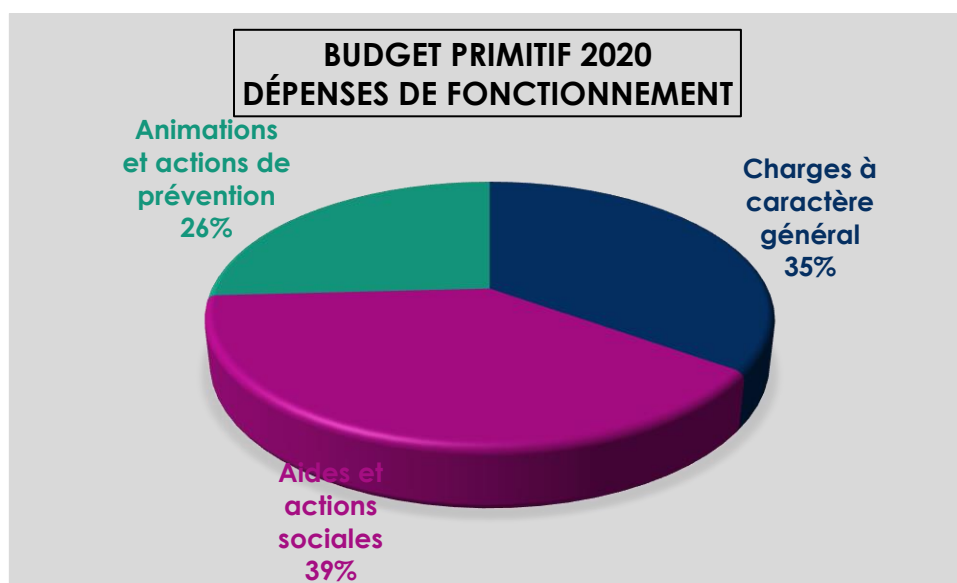
### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du CCAS est destiné à la mise en œuvre des aides au bénéfice de personnes en difficulté financière et sociale.

Le poste le plus important des dépenses de fonctionnement est destiné à la rémunération des agents employés par le CCAS (253 000 euros en 2020).

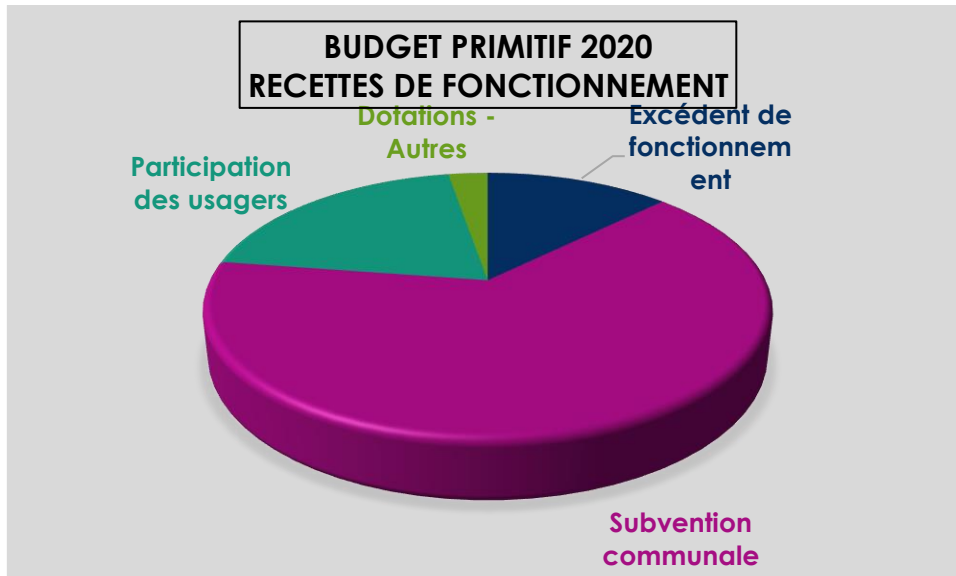
Les autres dépenses sont consacrées à des actions de solidarités (actions de prévention, épicerie solidaire, secours d'urgences, aide alimentaire) ou encore à des manifestations visant à renforcer le lien social (sorties culturelles, séjours et animations seniors).

En 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 904 485,00 €.

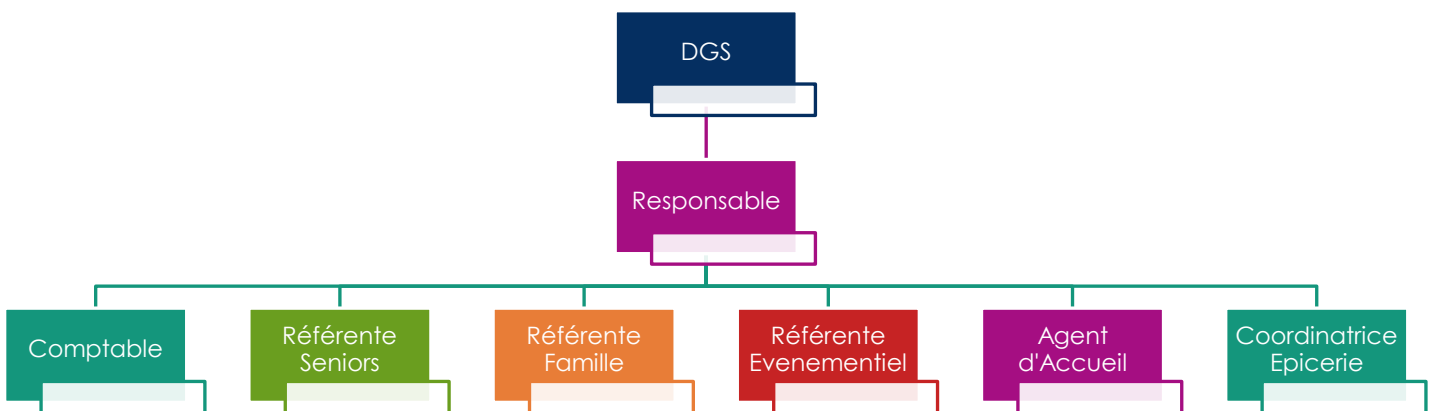


### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention directe de la Ville (à hauteur de 584 933,00 euros en 2020), de subventions du Conseil Départemental du Val de Marne pour le financement des aides légales, de subvention de l'Etat pour la mise en œuvre des actions dans le cadre du Contrat Ville et d'encaissements liés aux animations et loisirs.



## d- Organigramme



## 2- L'accueil du public

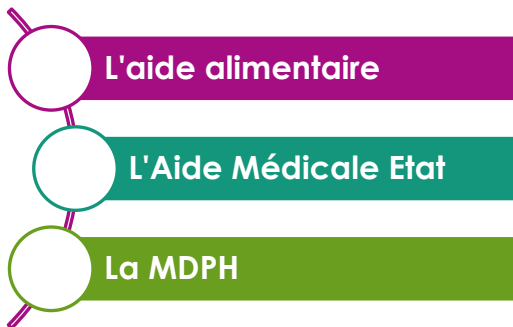
### a- L'accueil physique et téléphonique

L'accueil est l'une des missions principales du CCAS. Il permet de déceler les problématiques inhérentes aux publics, de les rétablir dans leurs droits et de les orienter vers les services et organismes compétents. **6 847 accueils ont été enregistrés dont 2 390 appels téléphoniques et 4 457 visites**

## **b- L'accueil sur rendez-vous**

Les agents du CCAS ont réalisé pour cette année **744 rendez-vous et 83 ont été annulés**

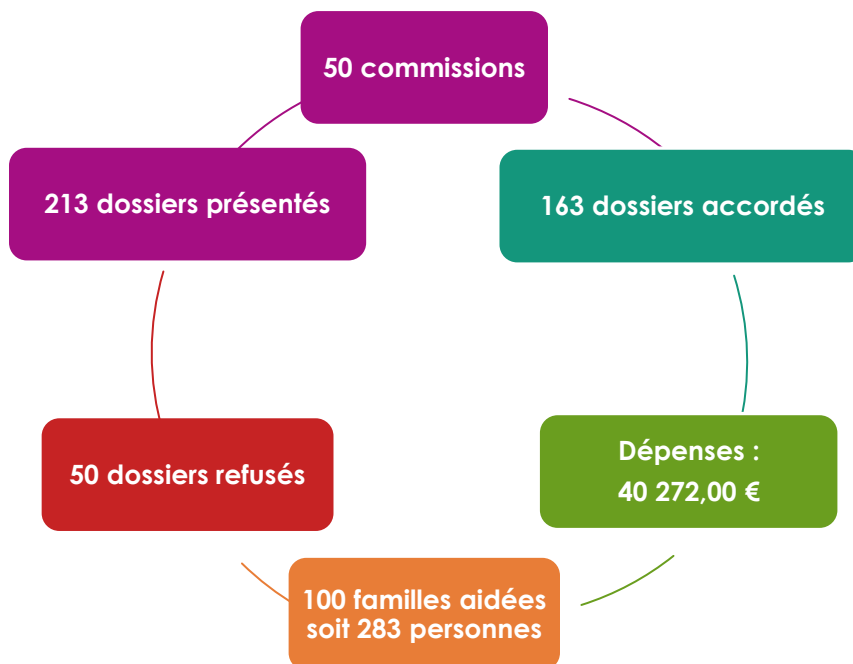
les principaux motifs de rendez-vous étaient :



## **3- Les actions en faveur des canavérois**

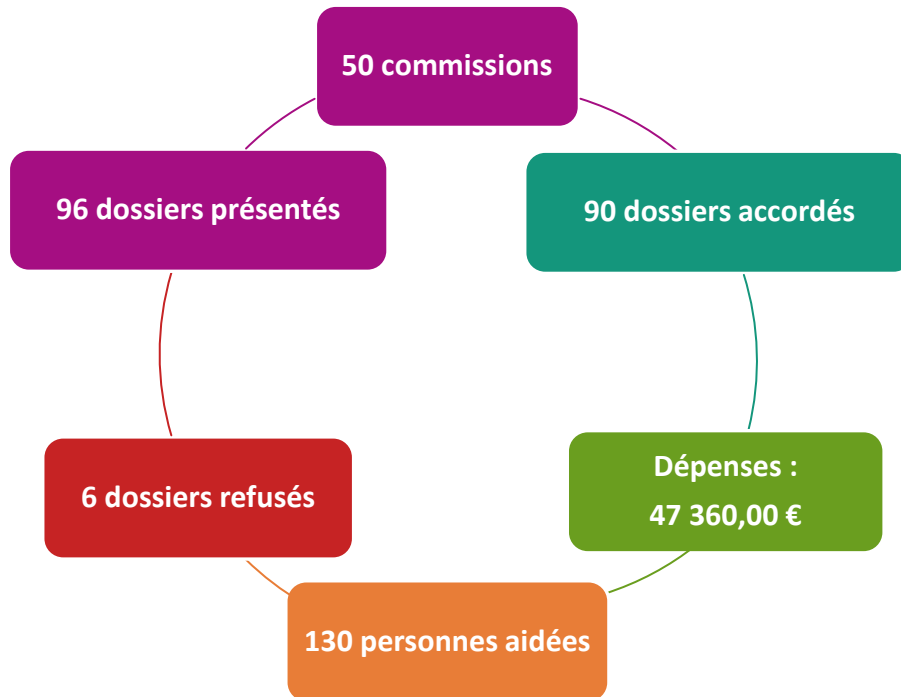
### **a- L'aide alimentaire en faveur des familles et des personnes isolées**

Cette aide permet d'apporter un soutien financier aux familles ou personnes rencontrant une difficulté financière ponctuelle pour l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources et de charges et délivrée sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP).



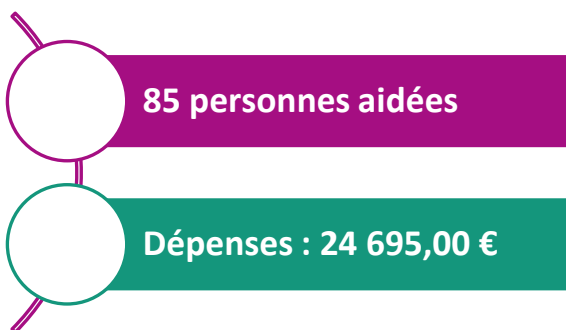
## **b- L'aide alimentaire en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap**

Cette aide permet d'apporter un soutien financier aux seniors et aux personnes en situation de handicap (40 € par mois) pour l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources et de charges et délivrée sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP).



## **c- L'allocation chauffage en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap**

Cette allocation est versée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Elle permet d'aider financièrement les personnes à régler leur facture d'énergie (électricité, gaz ou fuel). Elle est versée en une seule fois au mois de novembre sur leur compte bancaire.



## **d- Le FSH énergie**

C'est une aide financière du Conseil Départemental qui permet d'aider les personnes en situation d'impayés auprès des fournisseur EDF et ENGIE. Les demandes sont instruites et validées par le CCAS en fonction d'un barème défini.

En 2020, le CCAS a instruit **106 demandes pour 334 bénéficiaires**. L'enveloppe allouée par le Conseil Départemental d'un montant de 24 900 € pour le FSH énergie a été utilisée à hauteur de **13 465.55 €**

## **e- Le dispositif Eau Solidaire (VEOLIA) et FSH Eau (Conseil Départemental)**

Parallèlement aux aides délivrées pour l'énergie, le CCAS a également instruit en 2020 des aides pour aider les personnes en situation d'impayés à régler leur facture d'eau auprès de VEOLIA Eau Ile de France en sollicitant le dispositif du Conseil Départemental (FSH Eau) et le dispositif Eau Solidaire de Veolia.

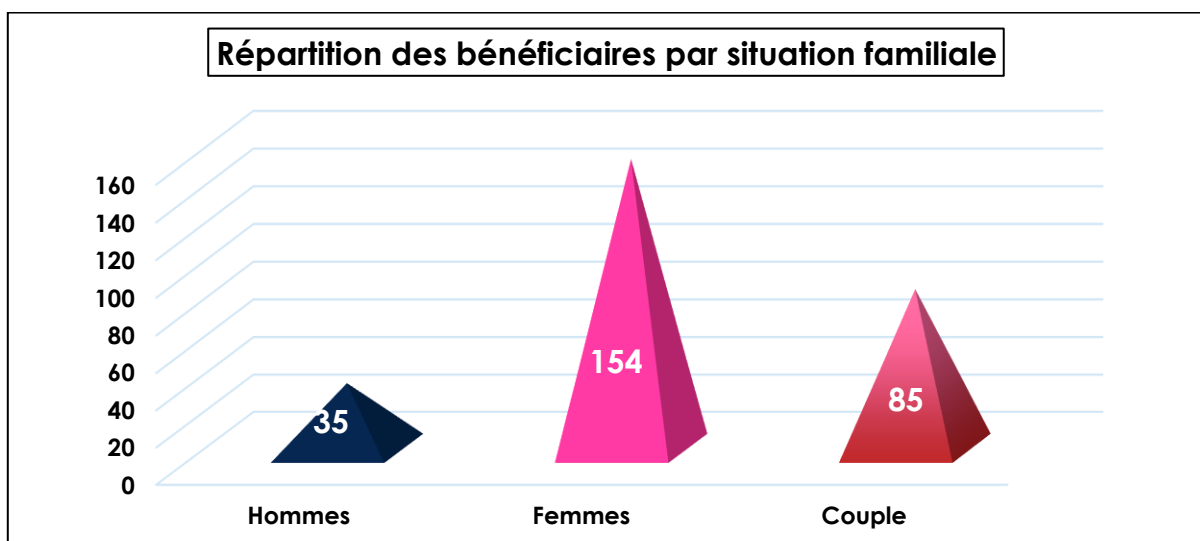
Ainsi, le FSH Eau a permis de venir en aide à **4 foyers soit 16 personnes** et le dispositif « Eau Solidaire » d'aider **34 foyers soit 112 personnes** pour un montant de **6 145 €**

## **f- Le colis de Noël en faveur des seniors non-imposables**

Le Colis de Noël est un coffret cadeau comprenant des entrées, un plat principal, un accompagnement, un dessert, des friandises ainsi qu'une bouteille de vin et de champagne. Ce coffret est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus non imposables

Pour organiser au mieux la distribution du colis, une phase d'inscription s'est déroulée au mois de septembre.

La distribution du Colis de Noel s'est déroulée le samedi 5 décembre sur rendez-vous dans la salle du préfabriqué de l'Hôtel de Ville dans le respect des gestes barrières. Lors de cette journée, **360 colis ont été délivrés à 274 foyers**.





## 4- Les actions d'insertion

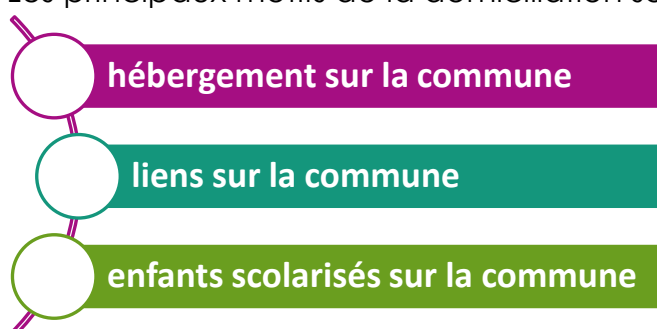
### a- L'Élection de domicile au CCAS

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant d'y recevoir et de consulter leur courrier d'avoir un justificatif de domicile et une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Les CCAS sont tenus de procéder à l'élection de domicile des personnes qui leur en font la demande dès lors qu'elles sont sans résidence stable et qu'elles présentent un lien avec la commune à savoir :



Les principaux motifs de la domiciliation sont :



Pour 2020, l'activité liée à la domiciliation est la suivante :



## **b- L'instruction du RSA**

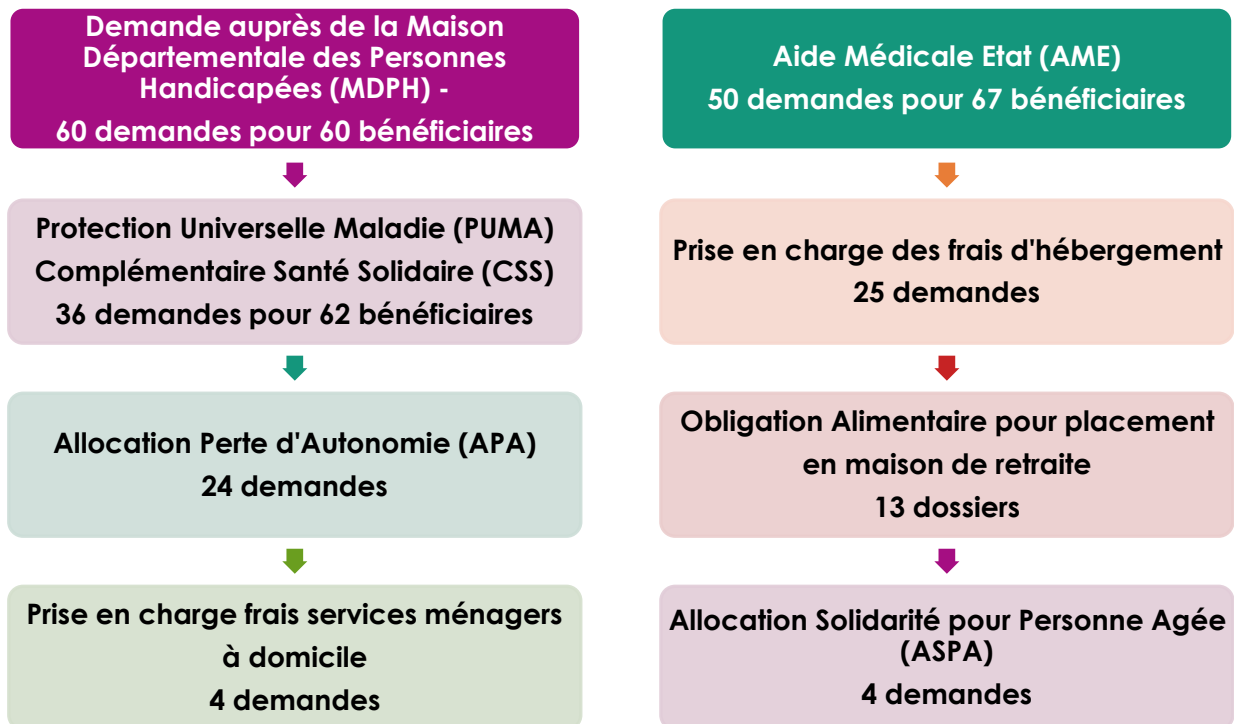
En 2020, le nombre de demande de RSA instruite au CCAS a légèrement augmenté (+ 40% par rapport à 2019). Ainsi le CCAS a instruit **24 demandes de RSA** pour 26 bénéficiaires.

## **c- Les chéquiers mobilité**

Le chéquier mobilité est un dispositif d'aide du Conseil Départemental qui permet aux personnes indemnisées au titre de l'Allocation Retour à l'Emploi (ne dépassant pas 31 € par jour) et aux jeunes de moins de 25 ans inscrits au Pôle Emploi de se déplacer dans les transports en commun d'Ile-de-France pour mener leurs recherches d'emploi ou réaliser des entretiens professionnels. Il est composé de **9 chèques de 8 euros, pour une valeur totale de 72 euros. Le CCAS a délivré 80 chéquiers pour un montant total de 5 760 €.**

## **5- L'aide sociale légale en faveur des canavérois**

Le CCAS a un rôle primordial en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale. En effet, il a pour mission d'accueillir, comprendre et écouter les demandes des canavérois et de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches pour mieux répondre à leurs besoins au travers de l'instruction des demandes d'aides sociales telles que :



Cette année, le CCAS a subi une augmentation des demandes d'Aide Médicale Etat et de prise en charge de frais de placement en établissements pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Le CCAS instruit également les enquêtes ressources des personnes demandant un regroupement familial auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Cette année, il a instruit **16 demandes pour 18 bénéficiaires.**

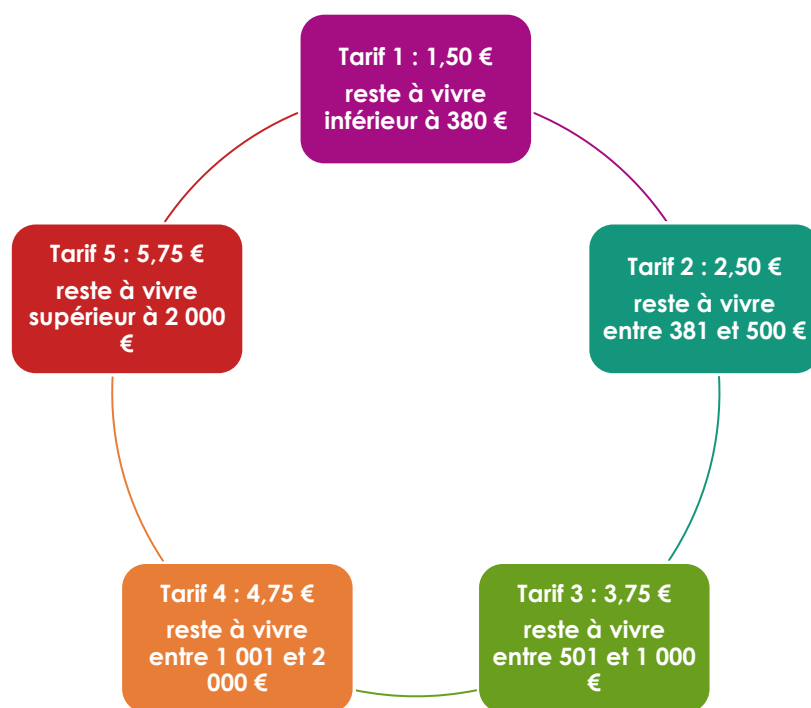
## 6- Les actions pour favoriser le maintien à domicile

L'une des principales missions du CCAS consiste à accompagner les seniors afin de leur permettre de bien vieillir et de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Pour cela, le CCAS propose le portage de repas à leur domicile, la téléassistance et assure une veille sociale lors du déclenchement du plan canicule.

### a- Le portage de repas à domicile

Le CCAS propose la délivrance de repas à domicile aux seniors et aux personnes en situation de handicap de la commune. Ce service offre la possibilité aux personnes de bénéficier de repas midi et soir du lundi au dimanche. Il est assuré par la Société SODEXO depuis le renouvellement du marché en août 2020.

**En 2020, 23 141 repas ont été livrés à 67 bénéficiaires.** Les convives ont pu bénéficier d'un tarif en fonction de leur reste à vivre :

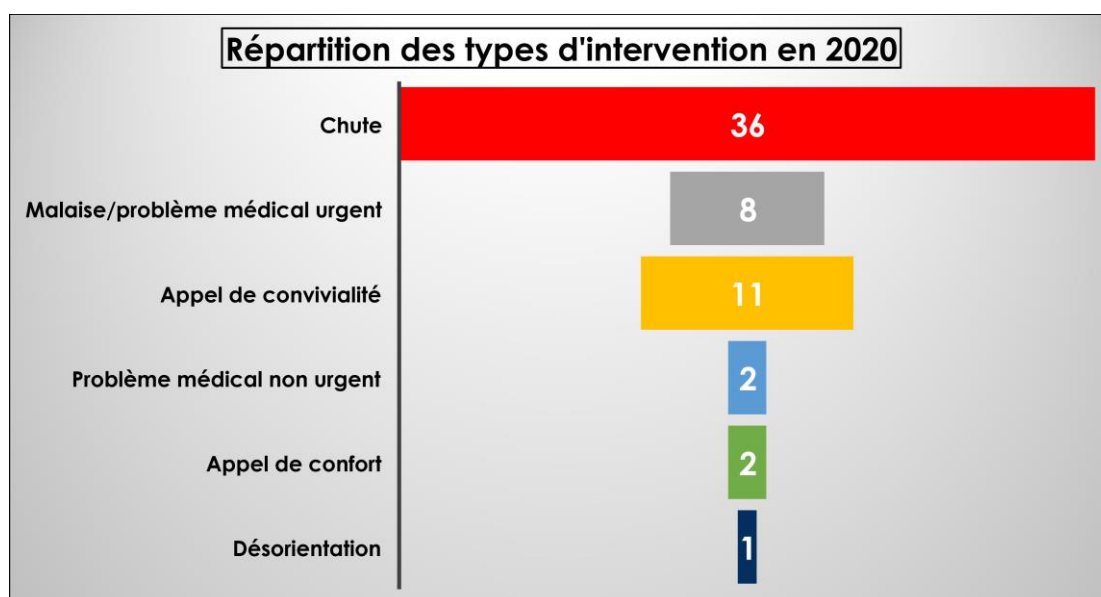
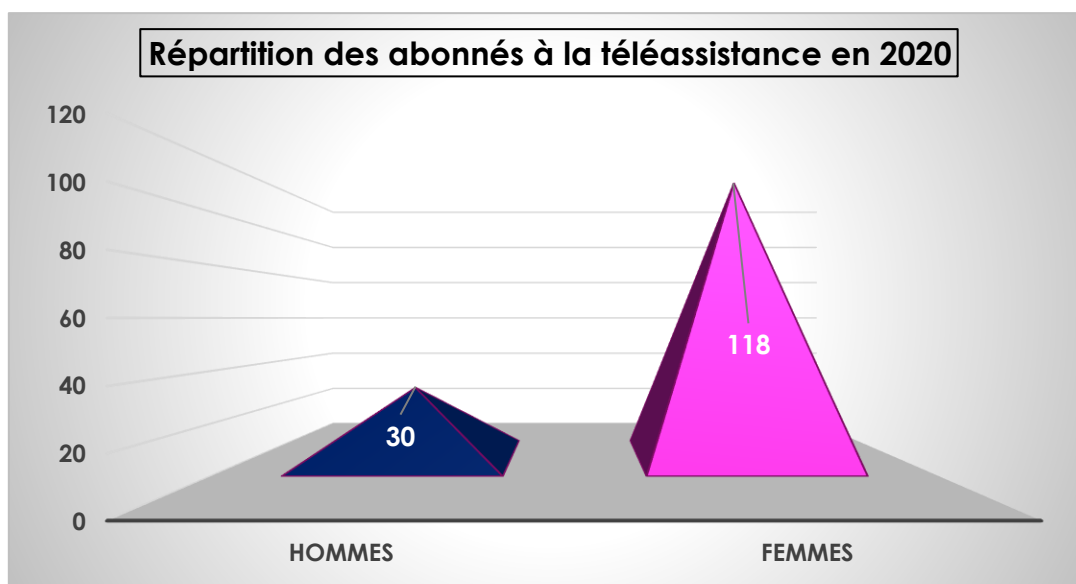


En 2020, le nombre de repas livrés a eu une **forte augmentation +20% par rapport à l'année dernière**. Cette augmentation s'explique par le confinement lié à la COVID-19 en mars 2020 et la difficulté pour les seniors durant cette période d'aller faire leurs courses.

### b- La téléassistance

la téléassistance est un système d'alerte dont une personne isolée dispose à portée de mains en permanence et qu'elle peut activer à tout moment. Elle permet d'apporter une véritable tranquillité d'esprit aux seniors ou aux personnes en situation de handicap qui vivent seules à leur domicile en leur proposant un lien permanent avec une équipe de surveillance qui peut intervenir dans de très brefs délais en cas d'urgence.

En 2020, la société Mondial Assistance a procédé au raccordement de la téléassistance chez **148 canavérois**.



En 2020, il y a eu 25 interruptions du dispositif. Les principaux motifs d'arrêt de la téléassistance étaient :



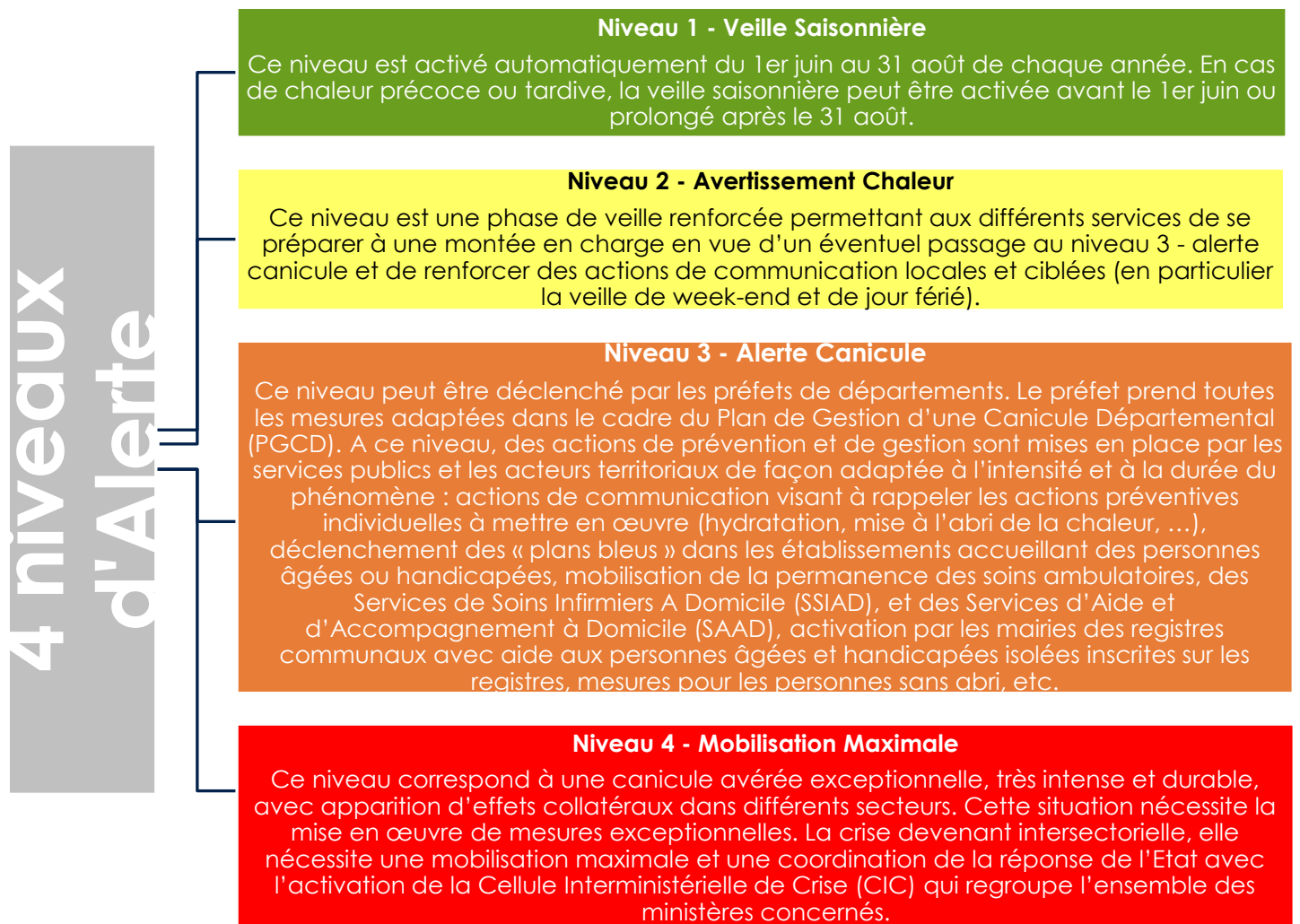
En 2020, le CCAS a procédé au remboursement des frais d'abonnement **de 69 bénéficiaires pour un montant total de 6 375 €.**

## c- Le plan canicule

Le plan national canicule a été activé du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 août 2020. Il a pour objectif :

- **d'anticiper l'arrivée d'une canicule,**
- **de définir les actions à mettre en œuvre aux niveau local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci**
- **d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial, en portant une attention particulière aux populations spécifiques identifiées à savoir les seniors et personnes en situation de handicap vulnérables.**

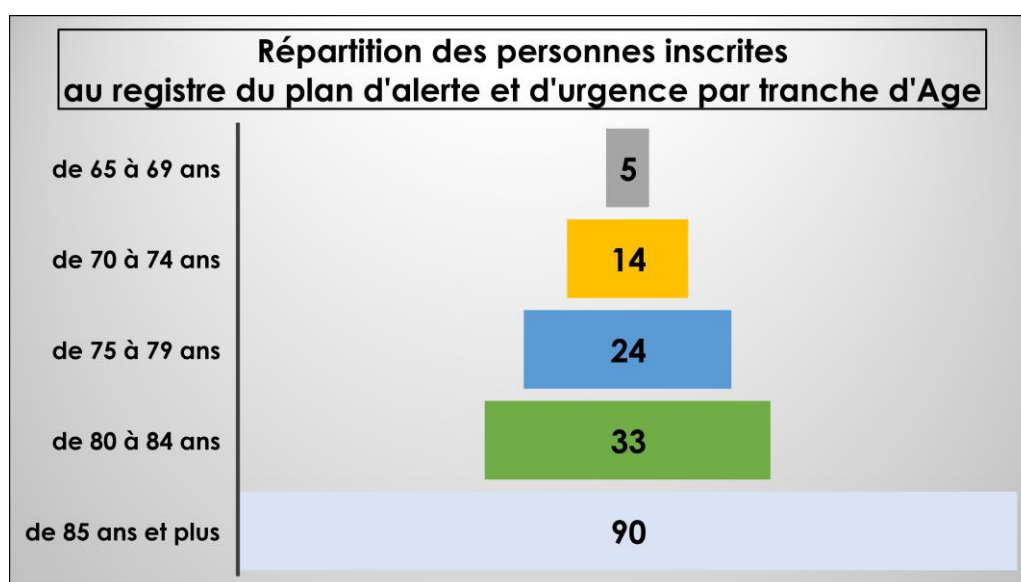
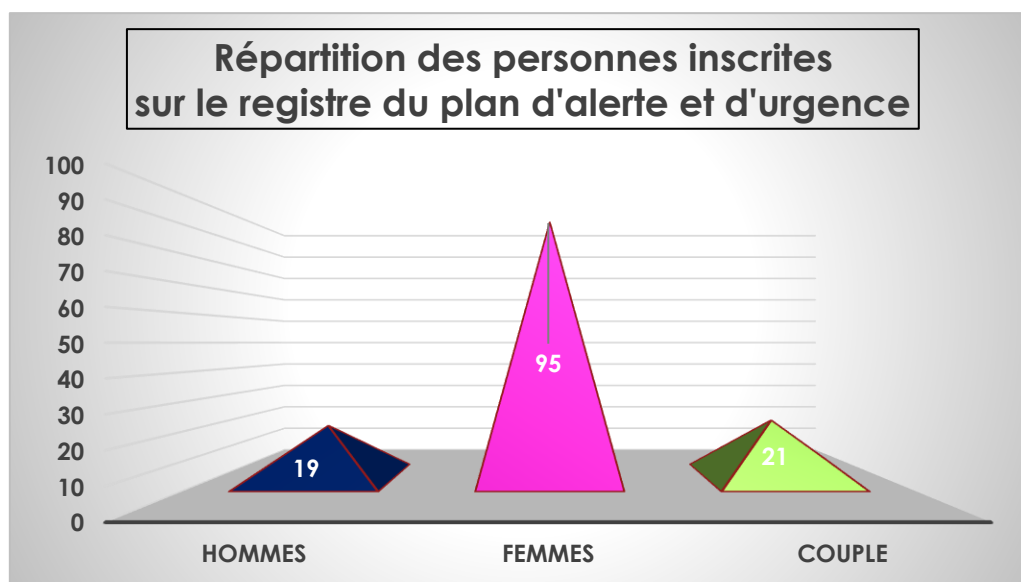
Il existe **4 niveaux d'alerte** dans ce plan :



**Le niveau 3 du plan départemental d'alerte et d'urgence**, au profit des personnes âgées et personnes en situation de handicap vulnérables a été déclenché à 1 seule reprise par le préfet du Val de Marne, en raison des canicules du 06 août au 12 août 2020.

Ainsi, les personnes inscrites volontairement sur le registre nominatif ont été contactées chaque jour par le personnel du CCAS afin de s'assurer de leur état de santé et de leur rappeler les gestes à adopter en cas de grosses chaleurs. Une campagne d'affichage a eu lieu dans les lieux publics et un courrier d'information a été adressé dès le mois de mai aux professionnels de santé de la commune.

Le registre canicule recense **166 personnes** (+25% de personnes inscrites par rapport à 2019)



## 7- Les actions liées au COVID-19

Lors de la crise sanitaire et les différents confinements survenus, le CCAS a continué, malgré cela, à s'occuper des personnes en urgence alimentaire, des personnes vulnérables en situation d'isolement., des personnes sans domicile stable et des bénéficiaires de l'épicerie.

Pour les personnes vulnérables isolées, les agents du CCAS ont effectué des appels téléphoniques réguliers auprès des personnes recensées au CCAS afin de prendre de leurs nouvelles, évaluer leurs besoins, et les écouter. **Environ 170 personnes concernées**

Le CCAS a également mis en place en partenariat avec les Services Techniques, avec le soutien du personnel municipal volontaire et des bénévoles de la commune, un service de livraison de courses et de médicaments à domicile. **57 personnes concernées**

## 8- Les actions d'animation et lien social

### a- Les activités pour les canavérois

#### Les sorties culturelles

Le CCAS organise des sorties culturelles qui ont pour objectif de :

- **Renforcer ou créer du lien social**
- **Lutter contre l'isolement**
- **Favoriser la mixité au niveau des participants et des quartiers**

Cette année, la programmation des sorties culturelles a été préparé en partenariat avec le Centre Municipal la Colline afin de pouvoir proposer des sorties plus adaptées aux familles. Il est à noter que 5 sorties ont été réalisées en commun sur la programmation du CCAS. Il est à noter que le contexte sanitaire n'a pas permis de mettre en place la programmation des sorties dans sa globalité.



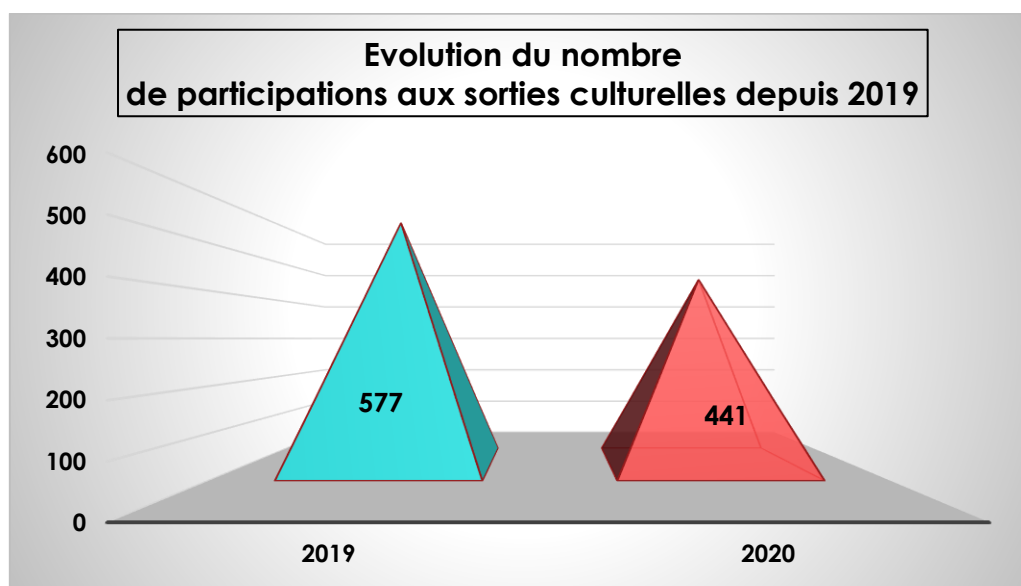
La programmation était la suivante :



\* En partenariat avec le Centre Municipal la Colline

En 2020, le nombre de participations aux sorties culturelles est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière soit une diminution de **38 %**. Cette baisse est due à la crise sanitaire et à la baisse du nombre de sorties.

	Dépenses	Recettes	participation CCAS	Participation usager
<b>2018</b>	12 184,00 €	6 573,00 €	46%	54%
<b>2019</b>	13 723,00 €	5 958,00 €	57%	43%
<b>2020</b>	6 042,87 €	2 700,00 €	55%	44%



Malgré le contexte sanitaire, il est à noter que la participation des personnes aux sorties est très satisfaisante.



### Noël Solidaire

En raison du contexte sanitaire, l'action Noël Solidaire n'a pas pu avoir lieu. Néanmoins, le CCAS a souhaité offrir, aux personnes qui ont participé à cet événement l'an passé, un panier solidaire comprenant : des cartes cadeaux, un sapin, du chocolat et des présents pour les enfants. Cette action, a pu se dérouler grâce à l'aide des Services Techniques Municipaux qui a assuré la livraison de ces paniers à domicile.

## **b- Les activités de loisirs pour les seniors**

### Les animations

Le CCAS organise des animations gratuites à destination des seniors pour répondre à deux objectifs :

-  **Renforcer le lien social**
-  **Rompre l'isolement**



Une seule animation a pu avoir lieu en 2020 :

Animations	Lieu	Nombre de participants	Coût CCAS
La galette des rois	Salle Jean Moulin	239	<b>4 398,55 €</b>

### Les séjours vacances

En 2020, le CCAS a proposé 2 séjours :



Crète  
du 25 septembre au 2 octobre



Evian les Bains  
du 12 au 19 septembre

An- née	Destination	Nombre de parti- cipants	Coût du Séjour		Dépenses	Recettes	Participa- tion du CCAS
			Impo- sable	Non-im- posable			
2020	Crète	35	1 150,00 €		54 482,01 €	42 512,00 €	21%
	Evian les Bains (ANCV)	33	413,25 €	233,25 €	14 194,50 €	11 892,00 €	19%

## 9- Les actions de prévention

Le CCAS peut être à l'initiative de projets, en s'associant à des services municipaux ou à des partenaires extérieurs dont les compétences permettent d'atteindre les objectifs recherchés. Le rôle du CCAS prévaut, d'autant plus, que la mise en œuvre d'actions de prévention a été inscrite comme une des principales missions de cet établissement.

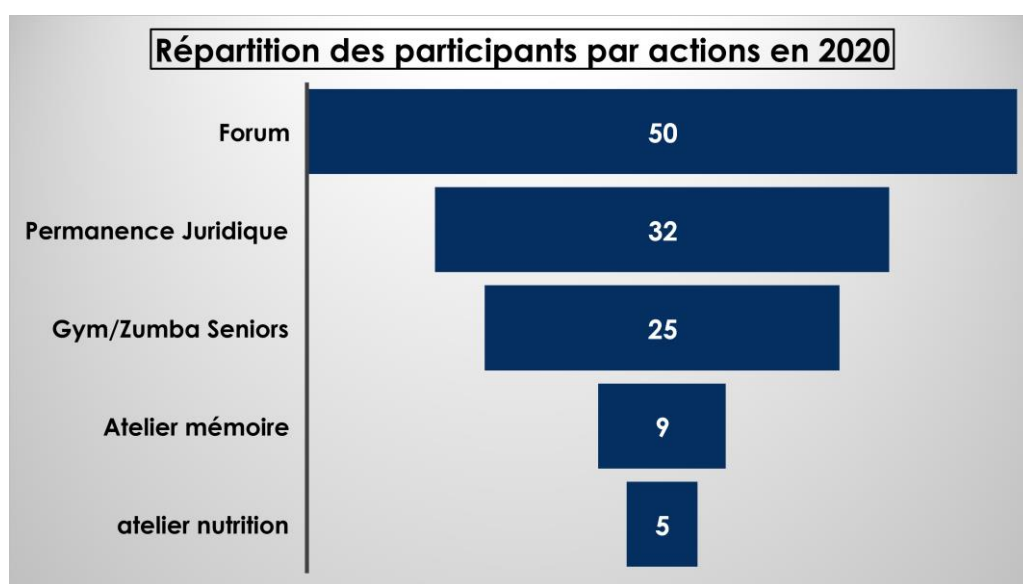
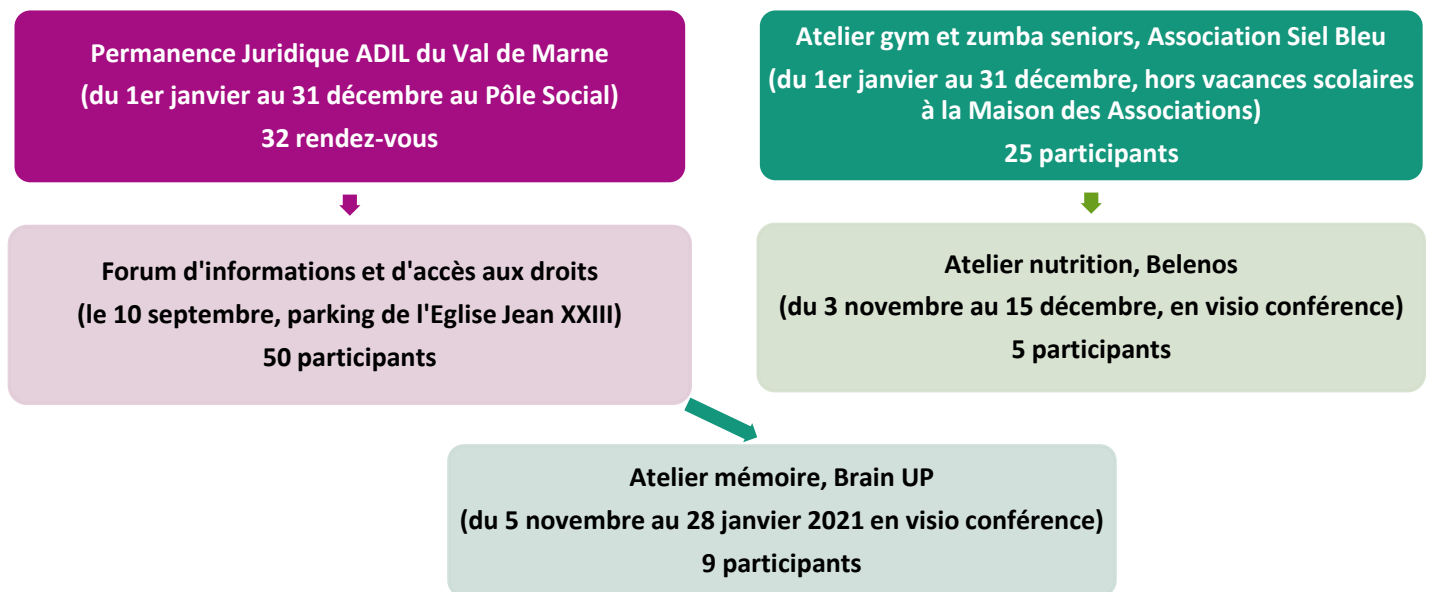
### Les actions en lien avec le Contrat Ville

Les actions mises en place en 2020 ont contribué à favoriser l'autonomie des personnes vulnérables, des seniors et des familles en :

- réduisant les inégalités sociales et en facilitant l'accès à leurs droits
- sensibilisant les publics vulnérables à la prévention des expulsions
- renforçant l'autonomie des seniors par l'exercice physique
- repoussant les effets de la dépendance
- réduisant la fracture numérique
- renforçant le lien social
- contribuant à la mixité sociale

Les difficultés rencontrées, cette année, lors de la mise en œuvre de ces actions sont notamment celles de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et de ce fait de mobiliser le public.

En 2020, les actions suivantes ont été mises en place :



Les actions ont permis de toucher **121 personnes**

## 10- Le bilan des projets 2020 et les perspectives 2021

### **a- Poursuivre l'accompagnement avec le cabinet d'études en charge de l'Analyse des Besoins Sociaux et mettre en œuvre les préconisations qu'il fera et qui seront validées par les Administrateurs**

Ce projet n'a pas pu être mis en place sur l'année 2020 et le sera en 2021

### **b- Poursuivre et renforcer le partenariat avec le Centre Municipal la Colline**

Cette année, le partenariat avec le Centre Municipal la Colline s'est poursuivi, malgré le contexte sanitaire et la limitation de certaines activités.

### **c- Les perspectives 2021**

- 1- Poursuivre l'accompagnement avec le Cabinet d'Etudes en charge de l'Analyse des Besoins Sociaux et mettre en œuvre les préconisations
- 2- Recruter une Assistante Sociale afin de mettre en place un accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins des canavérois